

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 71 (1976)
Heft: 1-fr

Artikel: Une dette de reconnaissance
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-174556>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pas à le restaurer dans toutes les règles de l'art, mais que, sans en altérer le caractère, nous le faisons vivre, dans le présent et dans le futur.

II. Un édifice perdu dans un entourage architectural sans rapport avec lui est comme une symphonie de Mozart dans le brouhaha du trafic motorisé. Il ne suffit pas de le conserver, comme objet en soi; la protection de son environnement, mieux: de tout l'ensemble architectural en cause, n'est pas moins nécessaire. Cet «ensemble» n'est en somme rien d'autre que la physionomie extérieure d'une communauté au long passé, restée bien vivante, au sein de laquelle on se sent bien, et qu'il nous incombe de faire durer pour l'avenir. Ce n'est pas seulement de son aspect, de ses formes, qu'il sied de prendre soin, mais plus encore de ce qu'il contient, de l'âme que recèle son beau visage.

III. Afin de remplir la tâche que nous a proposée l'Année européenne, nous devons (pour ne mentionner que le plus important):

- attirer inlassablement, et plus que nous ne l'avons fait jusqu'ici, l'attention de la population et des autorités sur la nécessité de protéger les monuments et les ensembles architecturaux;
- continuer à vouer des soins tout particuliers de

protection et d'embellissement aux quatre «objets-pilotes» que sont Ardez, Corippo, Morat et Martigny/Octodurus, en veillant à les garder bien vivants;

- dans les communes où se trouvent des ensembles architecturaux dignes de protection, travailler à hâter l'élaboration de plans d'aménagement et de prescriptions plus sévères de construction, comme l'a fait par exemple la Ville de Berne, qui d'ailleurs envisage de faire mieux encore;
- accepter la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, qui apporte aussi pour la protection des sites une base légale efficace;
- donner vie à la fondation Pro patrimonio, dont la Ligue du patrimoine national a déjà décidé en principe la création; et lui donner les moyens financiers qui lui permettront d'acquérir des immeubles menacés, de les restaurer, puis de les aliéner avec des garanties juridiques, à des prix couvrant si possible les frais.

Ce n'est qu'en menant à bien toutes ces tâches que nous assurerons l'avenir de notre patrimoine architectural.

Ariste Rollier

Une dette de reconnaissance

Tout le travail, aussi considérable que varié, accompli au cours de l'Année européenne du patrimoine architectural, et ses beaux résultats déjà visibles, méritent reconnaissance. Et d'abord à l'échelon le plus élevé: envers le Conseil de l'Europe et son secrétaire général Georg Kahn, qui ont lancé toute l'affaire et l'ont conduite avec un zèle infatigable, aussi bien qu'envers le président d'Europa Nostra – le «Heimatschutz» international – et président du congrès d'Amsterdam, lord Duncan San-

dys. Dans notre pays le Comité national suisse, sous l'experte direction, bien propre à éviter les écueils avec un art d'homme d'Etat, de l'ancien conseiller fédéral L. von Moos, s'est acquis de brillants mérites; et le président de la Commission fédérale des monuments historiques, le professeur A.-A. Schmid, qui a été rapporteur général à la conférence d'Amsterdam, a droit à de particulières louanges. Mais c'est le cas aussi de la Ligue du patrimoine national, de son président Ariste Rollier et de son secrétariat général, qui a assumé les énormes tâches administratives qui incombaient à la Suisse pour l'Année européenne – le secrétaire général A. Eberle étant en même temps secrétaire du Comité national. Il ne faut pas oublier les comités cantonaux, qui ont pris une large part à l'ensemble de l'entreprise avec de nombreuses manifestations et interventions.

Si, chez nous également, l'Année européenne 1975 commence à porter des fruits, il ne paraît que juste de payer un modeste tribut de gratitude aux collectivités et aux personnalités qui y ont consacré et y consacrent encore tant d'efforts.